

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1995 B 02276

Numéro SIREN : 380 221 846

Nom ou dénomination : IN EXTENSO PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt 2685

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA
VILLE DE MARSEILLE (ARRONDISSEMENT
CENTRE) CHIEF LIEU DU DÉPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHÔNE

REÇU LE

18 JAN. 2019

OTC MARSEILLE

19 d 56

2685
19 FEV. 2019

REQUETE EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

L'An Deux Mille Dix Neuf, le Quatorze janvier

Monsieur le président,

Je soussigné, **Didier AMPHOUX**

Agissant en qualité de **Président de la société IN EXTENSO PROVENCE**, Société par actions simplifiée au capital de 2 484 390 euros, dont le siège social est sis 42 Rue de Ruffi, Ilôt 34 bât G, 13003 MARSEILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 380 221 846,

Ai l'honneur de vous demander, conformément aux articles L. 225-147, R. 225-7 et R. 225-136 du code de commerce, de bien vouloir désigner un commissaire avec pour mission de vérifier les apports en nature qui doivent être effectués à notre société en vue d'une augmentation de capital.

Ce commissaire aura également pour mission d'établir un rapport, contenant les mentions prévues par les textes réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au greffe du tribunal de commerce dans le délai fixé par le code de commerce.

Ledit commissaire aura également pour mission de vérifier la justification des avantages particuliers accordés à l'apporteur et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

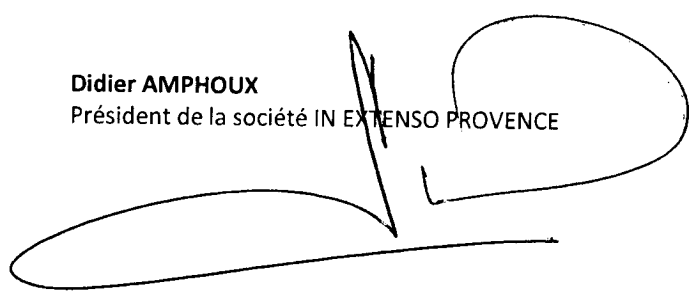
Le commissaire que vous désignerez pourra obtenir tous renseignements et documents lui permettant d'accomplir ses missions en s'adressant à Monsieur Michel BANTI, apporteur des titres de la Société IN EXTENSO EUROMEDITERRANEE.

Une description des apports, de l'apporteur et de la société IN EXTENSO PROVENCE bénéficiaire est jointe à la présente requête.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Didier AMPHOUX

Président de la société IN EXTENSO PROVENCE



ORDONNANCE

NOUS, Frédéric AZOULAI, Juge délégué à la Présidence
du Tribunal de Commerce de Marseille, assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU les articles L.227-1, R225-7 et R225-136 du Code de Commerce ;

DESIGNONS :

M André ORGIAZZI

Commissaire aux Comptes,

demeurant **53, avenue Albert Einstein CS 81284 – 69608 Villeurbanne Cedex**

en qualité de Commissaire aux Apports, ayant pour mission :

- De vérifier et d'évaluer l'apport en nature effectué à la société
- De vérifier la justification des avantages particuliers accordés à l'apporteur et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

à la Société par Actions Simplifiées :

- **In Extenso Provence** (RCS Marseille 380 221 846) dont le siège social est situé 42, rue de Ruffi, Ilôt 34, bat G – 13003 Marseille

et d'en dresser rapport,

DISONS que les actes modificatifs seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce territorialement compétent, conformément aux articles R123-103 et suivants du Code de Commerce ;

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal.

Fait à Marseille, le 22 janvier 2019

Le ~~Commissaire~~ Greffier



M^{re} Florence ZENOU
Greffier Associé

Le juge délégué

